

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après

CCM SAINT PRIEST 8 RUE COLETTE 69800 ST PRIEST

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €

M Gabet Julien M Michelin Steve, gérants de la société 2MG USINAGE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 87 RUE DE FRINDEAU 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés

1er associé	Gabet Julien, 87 RUE DE FRINDEAU 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU
Nombre de parts	50
Montant versé	5 000 €
2e associé	Michelin Steve, 390, Côte de Conilleu 38390 Porcieu-Amblagnieu
Nombre de parts	50
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée conformément à l'article L223-8 du code de commerce

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit

Le 07 juin 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé
[Signature]

